



DOSSIER : 210104 000860 01  
Bordereau : 1  
N° travail : 020023  
Date d'édition : 18/01/2021

§ Identification du point de prélèvement
Nom : Commune de DOMBLANS UGE : 70 - ADD.COMM. DE DOMBLANS Installation : 406 - DOMBLANS PSV : 485 CENTRE BOURG

Commune de DOMBLANS  
Mairie  
39210 DOMBLANS

§ Payeur : Commune de DOMBLANS
--------------------------------

Date de prélèvement : 11/01/2021	Date de réception : 11/01/2021 15:00	Date de début d'analyse : 11/01/2021
----------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

<p>§ Type d'eau : T Localisation exacte : Mairie - cuisine § Type visite : D1 § Type analyse : D1 § Motif prélèvement : Contrôle sanitaire prévu par l'A.P. Préleveur : PETITJEAN Franck (LDA39) Observations préleveur : Néant Heure de prélèvement : 11:30</p>
--

L'analyse des paramètres terrain est effectuée par le préleveur.

@ Prélèvements réalisés selon la norme FD T90-520 par le LDA39 couverts par l'accréditation COFRAC

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Paramètres de terrain</b>				
@ Chlore libre HYDME0852 - DPD au comparateur	0.13	mg/L Cl <sub>2</sub>		
@ Chlore total HYDME0852 - DPD au comparateur	0.15	mg/L		
Température de l'eau Electrométrie	9.7	°C		<25
@ pH mesuré à la température de l'eau NF EN ISO 10523	7.5	pH		
<b>Paramètres microbiologiques</b>				
@ Microorganismes revivifiables à 36°C NF EN ISO 6222	2	n/mL		
@ Microorganismes revivifiables à 22°C NF EN ISO 6222	<1	n/mL		
@ Coliformes totaux NF EN ISO 9308-1 (2000 abrogée)	<1	n/100mL		<1
@ Escherichia coli NF EN ISO 9308-1 (2000 abrogée)	<1	n/100mL	<1	
@ Enterocoques intestinaux NF EN ISO 7899-2	<1	n/100mL	<1	
<b>Paramètres physico-chimiques</b>				
@ Turbidité NF EN ISO 7027-1	<0.20	NFU		<2.01

DOSSIER : 210104 000860 01  
Bordereau : 1  
N° travail : 020023  
Date d'édition : 18/01/2021

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
@ Conductivité corrigée à 25°C NF EN 27888	589	µS/cm		entre 200 et 1100
Température de mesure Electrométrie	15.1	°C		
@ Azote ammoniacal (NH4) NF T 90-015-2	<0.01	mg NH4/L		<0.1
Couleur Evaluation sensorielle	0	qual.		
Odeur Evaluation sensorielle	0	qual.		
Aspect Evaluation sensorielle	0	qual.		

@ paramètre accrédité (ec) = en cours d'analyse N/A ou N.M. = non analysé ou non mesuré N.D. = non déterminé

☒ = non conforme aux limites

\* = référence non satisfaite

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.

Quand le nombre de colonies dénombré est compris entre 1 et 9 UFC, le résultat présente une valeur estimée du fait d'une faible fiabilité statistique.

### Conclusion sur la conformité :

EAU CONFORME selon l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres analysés.

**Toute demande de renseignements concernant ce prélèvement doit être adressée à l'ARS de Franche-Comté - UTSE 39  
CS 60152 - 39015 LONS LE SAUNIER CEDEX - Tél. 03.84.86.83.46 - Fax : 03.81.65.58.65**

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté.  
« Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'accréditation disponible sur demande »

Autres destinataires :

ARS DE FRANCHE-COMTE - UTSE 39

Anais KMIEC-GENOT

Technicienne Habilitée

Hydrologie



Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu ou échantillonné. Toutes les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole §. Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'information erronée. Seule la reproduction du rapport sous sa forme intégrale est autorisée.

Sauf mention particulière présente sur le rapport, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au prélèvement et/ou au résultat pour déclarer ou non la conformité. La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et signalées ci-dessus par le symbole @. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral d'EA.

Ce rapport complet annule tout rapport provisoire émis antérieurement.

Conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant en contactant le LDA39.